

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009
Réception par le Prefet : 12/11/2009
Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée, le 12 novembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

ROUTES DÉPARTEMENTALES PROGRAMMES N° A111 ET A132 AFFECTATION ET DÉSAFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésimes aux programmes n° A111 et A132 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
A111	2008	2 477 064 €	- 846 734 €	1 630 330 €
A111	2009	83 834 €	1 400 000 €	1 483 834 €
A132	2009	6 292 231 €	- 206 214 €	6 086 017 €

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions